

L'aide à la qualification de surveillant sauveteur aquatique (BNSSA ou SSA)



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

L'aide à la qualification de surveillant sauveteur aquatique (BNSSA ou SSA)

Le Département lance un nouveau dispositif d'aide, destiné aux jeunes Finistériens diplômés du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) ou engagés dans le parcours de qualification SSA (surveillant sauveteur aquatique) à compter du 1^{er} octobre 2026. Il finance une partie de la formation permettant l'obtention de la qualification des surveillants sauveteurs aquatiques (BNSSA ou SSA).

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes finistériens âgés de 17 ans à 21 ans, résidant dans le Finistère (foyer fiscal).

Quels sont les critères d'attribution ?

Aucune condition de ressources, mais un engagement de formation et d'activité dans le Finistère : 1 mois minimum d'activité de nageur sauveteur, au service de la population, dans les 2 ans suivant la formation.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide départementale s'élève à 200 € à l'obtention du diplôme.

Comment en bénéficier ?

Le formulaire peut être complété sur le portail.

Plus d'infos



Renseignements auprès des services du Département :

Département du Finistère, Direction de l'éducation,
service vie des collèges et jeunesse

32, boulevard Duplex 29196 Quimper cedex
mission.jeunesse@finistere.fr